

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT, 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221011-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

**CONVENTION FINANCIERE - PROGRAMMES ACTEE - ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Héléne BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°11

**CONVENTION FINANCIERE - PROGRAMMES ACTEE - ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Rapporteur : Claude ORVOINE

Lorient Agglomération a été lauréate des appels à projet ACTEE portés par la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

À ce titre, Lorient Agglomération et les 25 communes bénéficient de financements pour la réalisation d'études énergétiques et la mise en place d'outils permettant d'améliorer la croissance, le suivi des consommations et ainsi optimiser la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

La présente convention permet à Lorient Agglomération de reverser les fonds perçus au titre des actions réalisées par la commune.

Action	Montant € HTVA de l'action	Montant aide ACTEE en €
Audit HVAC cuisine centrale	1 690	845
Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE)	39 780	26 000
Montant total à verser en €		26 845

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention portant sur les deux actions du tableau ci-dessus et ses avenants dans le cadre de l'attribution de financement relative aux programmes ACTEE.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

**Convention financière
Programmes ACTEE
Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique.**

Convention
Entre Lorient Agglomération
et la commune de Ploemeur

ENTRE

D'UNE PART,

La commune de Ploemeur, représentée par M. Ronan LOAS, Maire.

ET

D'AUTRE PART,

Lorient Agglomération, représentée par son Vice-Président en charge des finances, Monsieur Alain NICOLAZO, dûment habilité à signer les présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2020.

PREAMBULE

Par délibération en date du 3 novembre 2020, le conseil communautaire a décidé que les économies d'énergie et les moyens de production d'énergie renouvelable constituaient un enjeu de territoire et qu'il était de sa responsabilité d'accompagner les projets des communes sur leur patrimoine dans le cadre des programmes de financement ACTEE.

Le programme ACTEE

Lorient Agglomération a été lauréate des appels à projets ACTEE porté par la FNCCR. A ce titre, Lorient Agglomération et les 25 communes bénéficient de financements pour la réalisation d'études énergétiques et la mise en place d'outils permettant d'améliorer la connaissance, le suivi des consommations et ainsi optimiser la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention permet à Lorient Agglomération de reverser les fonds perçus au titre des actions réalisées par la commune.

ARTICLE 2 – FINANCEMENT ACTEE

Le financement apporté au titre du programme CEE ACTEE est précisé en annexe de la présente convention.

Lors des différents appels de fonds à intervenir, un avenant à la présente convention sera établi afin de préciser les montants à reverser par Lorient Agglomération à la commune au regard des actions réalisées.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REVERSEMENT

Il sera procédé au reversement des aides perçues sur le compte de la commune sur présentation de la convention et/ou de ses avenants.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS EN MATIERE DE PUBLICITE

La commune s'engage à afficher les financements du programme ACTEE, à apposer le logo du programme et de Lorient Agglomération sur tout document informatif relatif à l'opération et à faire connaître le soutien financier qu'elle a reçu.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle sera prolongée tacitement tant que Lorient Agglomération sera désignée Lauréate des programmes ACTEE afin de permettre le reversement des financements aux communes concernées.

Fait en 2 exemplaires à Lorient, le

Pour Lorient Agglomération et par
délégation,
Le Vice-Président en charge des finances,

Pour la Commune de Ploemeur,

Alain NICOLAZO

